

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 46 (1895)
Rubrik: Mitteilungen =Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mitteilungen — Communications.

Ceylan.

Notes de voyage par *Ernest Muret*.

(Suite.)

Kandy est situé à mi-chemin entre Colombo et Nuwara-Eliya, sur un embranchement de la voie ferrée principale. C'est l'ancienne capitale du pays. Elle n'a plus guère d'importance maintenant, si ce n'est à cause de son temple qui renferme la dent de Boudha, la relique la plus vénérée des bouddhistes. La ville est bâtie au bord d'un petit lac aux rives plantées de palmiers, parmi lesquels on remarque surtout des *Oreodoxa* aux longues feuilles pennées, au tronc curieusement renflé vers le milieu.

Au milieu du lac se trouve une petite île avec les restes d'un ancien temple bouddhiste. Sous la domination musulmane, ce temple était devenu un harem, maintenant les Anglais l'ont transformé — ce sont là les bienfaits de la civilisation européenne! — en dépôt de poudre et munitions. L'île est garnie de bambous, de palétuviers et de pandanus aux branches recourbées en candélabre, parmi lesquelles voltigent les lucioles durant les belles nuits d'Orient, tandis que le reflet de la lune argente la surface paisible du lac.

A une demi-heure de Kandy se trouve le jardin botanique de Peradenya, entretenu par le gouvernement anglais pour l'étude de la flore tropicale. On y pénètre par une allée de figuiers caoutchouc, à l'épaisse couronne de feuillage sombre, bien différents de ceux que l'on voit faire avec leur demi-douzaine de feuilles, l'ornement des appartements de nos villes. Au bout de cette allée se trouve un massif de palmiers qui compte parmi les belles choses du jardin. On y admire surtout le palmier des Seychelles — *Lodoïcea Seychellarum* — qui ne se trouve qu'en quelques exemplaires sur un petit îlot perdu au milieu des mers. Ici, il réussit parfaitement. Son fruit gros comme deux ou trois têtes d'homme, se compose de deux noix de coco soudées ensemble et n'arrive à complète maturité qu'au bout de trois ans environ. Les feuilles atteignent les dimensions stupéfiantes de 7 m. de long sur 4 m. de large; elles sont retenues au tronc par une épaisse gaine qui entoure l'arbre tout entier.

Une des gloires du jardin est l'*Amhertsia*, une légumineuse arborescente, originaire de Birmanie, dont les fleurs rouges striées de jaune et grandes comme la main pendent en longues grappes au nombre de huit ou dix.

Parmi les principales curiosités de Peradenya il faut encore citer les superbes figuiers baniens et surtout les gigantesques bambous qui bordent les rives du Mahawelli. Les tiges de ces bambous atteignent 40 m. de hauteur et jusqu'à 30 cm. de diamètre. Réunies au nombre de 60—100, elles jaillissent hors de terre semblables à des colonnes

et serrées l'une contre l'autre forment un fouillis impénétrable. Fièremment dressés dans les airs ou pittoresquement penchés sur l'eau, ces bambous forment un des plus beaux ornements du jardin.

Une grande allée, plantée de *Sterculia* et de *Canarium* mérite aussi une mention spéciale. Ces arbres, très élancés, possèdent des racines côtelées et saillantes, s'élevant à un mètre environ au-dessus du sol. Cette disposition doit sans doute procurer à ces arbres un appui suffisant pour résister aux vents violents, si fréquents dans ces parages. Les indigènes découpent dans ces racines-panches des disques qu'ils adaptent en guise de roues à leurs véhicules.

* * *

A quelques lieues de Kandy, se trouve Genagedara, petit village entouré de tous côtés de plantations de thé, café, cacao, etc. La route qui y conduit est bordée d'arbres gigantesques, de daturas et de bananiers; elle est d'abord tracée au milieu de champs de riz ou de sorgho puis encaissée dans une gorge profonde où coule un torrent aux eaux vertes et écumantes, aux rives garnies de superbes bambous. Les plantations occupent presque toutes les hauteurs qui bordent la rivière.

Le café d'Arabie est la première culture introduite dans l'île; elle a donné des produits considérables jusqu'en 1874, époque où les plantations furent ravagées par un champignon parasite (*Haemilia vastatrix*) qui occasionne à la surface inférieure des feuilles, des taches d'un brun rouge comme celles du mildew. Aucun remède n'ayant été trouvé efficace, on essaya d'une autre espèce de café, le café libérien venu d'Afrique, plus robuste, plus productif, mais de qualité inférieure.

Atteint à son tour, on a presque partout renoncé au café. On en trouve ici encore quelques pieds; leur tronc est droit, gris, haut de 5—6 m. Les feuilles persistantes sont elliptiques et portent à leur aisselle les fleurs blanches, très odorantes. Le fruit ressemble à une cerise un peu violette, la chair a un goût désagréable mais enveloppe deux graines qu'on en sépare au moyen d'une meule et qui lavées et séchées constituent le café du commerce. La récolte se fait pendant toute l'année; on cueille les fruits à mesure qu'ils arrivent à maturité.

Le café est fréquemment remplacé par le cacao, originaire du Mexique. C'est un arbuste de 4—5 m. de haut, dont les fruits présentent cette particularité, qu'ils sortent de toutes les parties du tronc et des vieilles branches. Ils ont l'aspect d'un gros concombre rouge-brun, à peau rugueuse. La chair est très juteuse et renferme à l'intérieur 25—40 graines disposées en cinq rangées. On les dépouille tant bien que mal de la pulpe qui y adhère, on les laisse fermenter à l'ombre pendant quatre ou cinq jours pour leur enlever leur acidité, puis on les sèche au soleil et on les sépare des impuretés par tamisage. Elles sont ensuite livrées au commerce.

Malheureusement, depuis quelques années, le cacao est attaqué par un xylophage qui perce ses galeries à travers l'écorce jusqu'au bois parfait et fait périr la plante en peu de temps. On a remédié en partie

à cet état de choses, en cultivant le cacao à l'ombre. L'arbre qui lui donne le meilleur abri protecteur et le couvert le plus léger, a reçu le nom de „mère du cacao“ ; c'est une légumineuse arborescente (*Erythrina umbrosa*) au feuillage vert gris très délicat et aux superbes fleurs rouges. L'accroissement en est extrêmement rapide : une plante de dix ans a déjà 10 m. de haut sur 0,20 m. de diamètre au moins.

Ce rapide accroissement est du reste propre à presque toutes les légumineuses arborescentes des tropiques. *Césalpinées*, *Erythrines*, *Albizzia*, tous ces arbres ont à trois ans, généralement 10—15 cm. de diamètre à hauteur d'homme ; des *Swietenia* ont au même âge déjà 5—6 m. de hauteur. L'arbre dont la croissance est la plus rapide, est sans aucun doute, *l'Albizzia moluccana* qui atteint dès la première année, une hauteur de 5 m. et qui à six ans a déjà 25 m. de haut et 20—25 cm. de diamètre.

Dans les intervalles laissés libres entre les lignes de caféiers ou de cacaotiers ou bien le long des chemins on cultive sur presque toutes les plantations d'autres produits accessoires tels que le *poivre noir* couvert de grappes de petits grains rouges, le *poivron* aux longues gousses d'un rouge brillant et à la saveur brûlante, enfin et surtout la *vanille* originaire d'Amérique et qui présente cette particularité curieuse, que les fleurs à sexes séparés ne peuvent être fécondées que par un insecte qu'on n'a malheureusement pas importé avec la plante ; aussi est-on obligé de recourir à la fécondation artificielle : On enlève le pollen avec un morceau de bois pointu et on le dépose sur le pistil des fleurs femelles.

Parmi les cultures arborescentes les plus répandues, il faut citer le *figuier caoutchouc* venu de l'Inde qui laisse écouler par incision dans le tronc un suc laiteux donnant après dessiccation le caoutchouc ; le *palmier à huile*, originaire de Guyane et le *palmier bétel* dont les indigènes mâchent la noix avec passion ; ils la réduisent auparavant en poudre, la mélangent avec du gingembre et de la muscade et enroulent le tout dans une feuille de poivrier ; ce mélange colore en rouge la bouche et la salive et donne ainsi à ceux qui en consomment un aspect féroce et sauvage.

Plusieurs arbres originaires de Ceylan sont maintenant cultivés pour leurs produits. Ce sont par exemple les *Gambogia*, aux feuilles petites, brillantes ; aux branches recouvertes d'un enduit noirâtre et dont on retire la „gomme gutte“ par incision dans le tronc. Ce sont aussi les *muscadiers* aux feuilles coriaces, entières, aux petites fleurs d'un vert jaunâtre. Le fruit jaune pâle a la grosseur d'une pomme ; lors de la maturité il se sépare en deux moitiés et laisse ainsi voir la graine ovoïde entourée d'un arille brillant rouge vif ou jaune orange. Cette graine est la „noix muscade“.

Ceylan est aussi la patrie du *giroflief* ; les feuilles de cet arbre sont très aromatiques, sa fleur tubuleuse est d'un beau rouge carmin ; le fruit est une baie d'un pourpre violet. Les „clous de girofle“ sont les boutons à fleurs, cueillis et séchés au moment où ils commencent à devenir rouges.

De Kandy, le chemin de fer va en une demi-heure à Matale, où on peut trouver des véhicules pour aller à Anuradhapura. C'est une course de douze heures, si on a eu soin de retenir à l'avance un équipage suffisant et des chevaux de rechange et si on n'a pas oublié de prendre avec soi un forgeron-maréchal pour ferrer les chevaux et réparer les voitures qui ne sont pas toujours d'une solidité à toute épreuve.

La route est percée au milieu de la forêt vierge qui s'étend des deux côtés à perte de vue; la chaussée est en général fort bien entretenue; seuls, un ou deux passages marécageux nécessitent l'emploi de buffles de renfort. Les relais se font dans des „rest-houses“, petits pavillons échelonnés le long de la route et destinés aux fonctionnaires anglais, mais où les touristes de race blanche peuvent se restaurer et même loger une nuit.

Anuradhapura renferme des ruines du plus haut intérêt et une curiosité forestière unique en son genre, le *Bo sacré* ou figuier sacré provenant d'une bouture de l'arbre sous lequel Gatama Boudha prêchait sa doctrine. Planté en 245 avant J.-C., il est sans aucun doute, le plus ancien arbre historique existant; dès cette date, les bonzes vêtus de jaune et la tête rasée, préposés à sa garde, se sont sans interruption succédés à son pied. Actuellement, un petit fragment de l'arbre primitif subsiste seul encore, mais grâce aux nombreuses racines aériennes qu'il a émises, ses descendants directs forment une immense coupole verte couvrant une superficie considérable et dans laquelle nichent les perruches et gambadent de nombreux singes.

Le trajet en voiture jusqu'à Anuradhapura est fort intéressant, il permet de contempler la nature tropicale dans son état primitif et dans son plus parfait développement. A première vue, l'aspect de la forêt est assez monotone, elle paraît composée d'une seule et même essence, au tronc gris surmonté d'une épaisse couronne de feuilles sombres, luisantes et coriaces. Mais cette uniformité n'est qu'apparente; en réalité le nombre des espèces ou variétés est très considérable, plus considérable même que sous nos latitudes; les conditions climatiques favorables permettent ici à la plante de croître plus librement et ne l'obligent pas à se soumettre à certaines dispositions nécessaires pour assurer l'existence de sa postérité, sous un climat plus rigoureux.

Les feuilles surtout paraissent se rapporter à un seul et même type; elles sont presque toujours entières et les formes pennées ou simplement dentées sont fort rares. Ceci n'a rien d'étonnant, si l'on songe à la violence de la pluie et des vents dans ces régions, violence qui oblige les feuilles à user de dispositions particulièrement résistantes pour n'être ni arrachées, ni déchirées. Aussi les quelques espèces pennées, les légumineuses entr'autres, présentent-elles cette particularité que lors de l'assombrissement du ciel provenant soit du coucher du soleil, soit de l'approche d'un orage, elles se flétrissent momentanément, s'inclinent et se replient sur elles-mêmes, offrant ainsi moins de prise à la pluie et au vent.

Ce qui caractérise surtout la forêt tropicale, c'est l'exubérance de la ramification. Sous nos latitudes, l'insertion des rameaux se fait d'après certaines lois précises et chaque essence a un port qui lui est propre. L'arbre des tropiques au contraire lance ses rameaux selon son caprice et on a de cette façon des formes de végétation qui ne rappellent en rien l'aspect si régulier et si majestueux de nos forêts de haute futaie. En outre, la faible hauteur où commence déjà la ramification — 4—5 mètres en général — enlève aussi à la forêt beaucoup de son caractère de grandeur; on ne se rend pas compte à première vue, des dimensions extraordinaires que prend en revanche la couronne.

Le nombre des lianes est considérable et plusieurs ont de superbes fleurs; ce sont surtout les *bignonias* aux grandes cloches rouges et les *gloriosa*, lys grimpants et vénéneux tout couverts de magnifiques fleurs rouges. Nombreuses aussi sont les plantes épiphytes ou tout au moins partiellement épiphytes. Parmi les plus curieuses, il faut citer quelques espèces de figuiers dont la graine se fixe dans les replis de l'écorce des arbres, germe et pousse de grosses racines qui vont plonger jusqu'en terre; le nombre de ces racines croissant continuellement, elles finissent par étouffer l'arbre support qui périt et pourrit bientôt après. Il ne reste alors qu'un arbre formé d'un treillis de racines anastomosées, appartenant à une plante originellement épiphyte.

Dans les clairières abonde la sensitive qui rampe à terre et dont le feuillage délicat forme un épais gazon, tout piqué de grappes de petites fleurs lilas. Dès qu'on effleure la plante en marchant, les feuilles se flétrissent aussitôt, et la prairie semble se dessécher sous les pieds du promeneur.

Dans ces endroits reculés, les animaux sont très nombreux aussi. Des lièvres et des porcs-épics traversent rapidement la chaussée, des chacals effrayés par le bruit et aveuglés par le soleil courent devant la voiture, des singes de toute taille, noirs ou bruns, gambadent sur les arbres de la lisière; le long de la route, des coqs sauvages au superbe plumage doré, cherchent sans crainte leur nourriture; au bord des étangs et des mares se tiennent des poules d'eau, des hérons, des ibis, des flamands roses et des pélicans à l'énorme bec, tandis qu'à la surface de l'eau, de gros sauriens et des tortues se chauffent paresseusement au soleil. Parfois un serpent à sonnettes, le hideux cobra, sommeille sur la route: dérangé dans sa quiétude, il gonfle son cou et se dresse en sifflant, mais quelques pierres suffisent pour le mettre en fuite et rapidement il regagne la forêt.

* * *

Ceylan est peut-être le type le plus parfait d'une contrée tropicale; végétation exubérante, flore et faune vigoureuses et variées, richesse de coloris, climat très égal, tout ce qui fait le charme des pays situés sous ces latitudes s'y trouve réuni et à un degré peu commun. A cela il faut encore ajouter, une campagne presque partout paisible et riante et des sites extrêmement pittoresques.

Mais il se trouvera sans nul doute plus d'un voyageur, au moins parmi les Suisses, pour préférer au coloris brutal de ces paysages, les demi-teintes vaporeuses de nos régions tempérées et pour trouver plus de charme et surtout plus de grandeur aux nobles et majestueuses lignes de nos Alpes, qu'à ce riche mais uniforme manteau de verdure, recouvrant l'île d'un bout à l'autre. Ce qui manquera bientôt aussi au touriste européen, c'est le village s'étalant sur les flancs de la montagne, ce sont les chalets noircis par le temps se pressant autour de la vieille église au clocher blanc comme des poussins autour de leur mère; en un mot, tout ce qui lui rappellerait l'existence d'êtres humains pensant comme lui et vibrant avec lui.

Au milieu de cette superbe nature, il ressentira très vivement l'absence d'être de même race et de même couleur et il se sentira quelque peu dépaycé jusqu'au retour, alors que débarquant à Brindisi, il se verra accueilli par un couple italien, chantant quelque vieille barcarole napolitaine en s'accompagnant de la mandoline et qu'en passant à Florence, il s'arrêtera pour contempler avec admiration les merveilleux chefs-d'œuvre du génie artistique de l'Europe.

Lorsque enfin, après avoir franchi les Alpes, il se retrouvera sur les rives du plus beau des lacs, involontairement reviendront à sa mémoire ces vers d'Eugène Rambert :

J'ai parcouru d'autres rivages,
Vu d'autres flots et d'autres cieux,
Des lacs plus gais ou plus sauvages
Et l'Océan prodigieux.

Je n'ai rien vu qui te ressemble,
Rien qui soit beau de ta beauté,
Qui mêle ainsi, qui fonde ensemble,
La douceur et la majesté.

O vieux Léman, toujours le même.
Bleu miroir du bleu firmament,
Plus on te voit et plus on t'aime,
O vieux Léman!

Morges, 1895.

Ernest Muret.

Der Wildheuet in den Waldungen.

Der Wildheuet gehört da, wo er im Bereiche der Waldungen ausgeübt wird, zu den unbedingt forstschädlichen Nebennutzungen.

Eine intensive Benutzung des Wildheues, das bekanntlich mit der Sense gewonnen wird, ist mit viel grösseren forstlichen Nachteilen verbunden als diejenige der Weide und der Streue. Während bei den letzteren nur ein Teil der auf der benutzten Fläche vorfindlichen Pflanzen leidet, werden bei Gewinnung des Wildheues alle Holzpflanzen, sofern sie nicht eine gewisse Dicke besitzen, einfach wie Grashalme mittelst

der Sense abgemäht. Je glatter die zu benutzende Wildheufäche ist, desto mehr Pflanzen sind dem Verderben preis gegeben. Es ist dies ein wesentlicher Grund, weshalb man diese forstliche Nebennutzung ganz besonders in Schutzwaldungen entweder des Gänzlichen eliminieren oder auf ein Minimum beschränken soll; je nach den obwaltenden, forstlichen und allgemeinen Landesverhältnissen.

Im Allgemeinen wird in der Ostschweiz dem Wildheu keine grosse Beachtung geschenkt. Der grosse Kanton Graubünden mit seinen ausgedehnten Thalgütern und Bergen (Majensässe) kennt denselben kaum; wird er daselbst stellenweise in mageren oder heuarmen Jahren gewonnen, so geschieht dies meistens ob der Waldvegetationsgrenze, nur selten in der eigentlichen Waldzone. Die sonst spärliche, Landwirtschaft treibende Bevölkerung Graubündens ist zudem den Sommer über von ihrer regelmässigen Arbeit derart in Anspruch genommen, dass sie zu einer derartigen Beschäftigung mit höchst prekärem Verdienste kaum Zeit findet.

Anders verhält es sich diesfalls im Nachbarkanton Glarus mit seiner überaus dichten* Bevölkerung und daherigem Mangel an landwirtschaftlichem Boden. Diesen beiden Faktoren verdankt man denn auch ganz vorzugsweise einerseits erhöhten Wert der landwirtschaftlichen Produkte und andererseits, mit diesem parallel laufend, einen rationellen und intensiven Landwirtschaftsbetrieb, wie man einen solchen wohl selten in den schweizerischen Hochgebirgskantonen zu beobachten Gelegenheit hat.

In etwelchem Gegensatz zum Bündner Landwirt, der schlechterdings mit Inkonvenienzen aller Art zu kämpfen hat, ist der Glarner Landwirt in hohem Grade bestrebt, seinen Liegenschaften zu allen Zeiten nicht allein die bisherige Produktionsfähigkeit zu erhalten, sondern er sucht letztere mittelst Beschaffung von fremden Futter- und Düngmitteln so weit immer möglich zu erhöhen und so seinen landwirtschaftlichen Betrieb möglichst lohnend zu gestalten.

Unter den Futterarten spielt bei ihm auch das *Wildheu* eine nicht untergeordnete Rolle, dessen Gewinnung ganz besonders in Schutzwaldungen die zuständigen kantonalen Organe mehrfach beschäftigt hat. Eine Regelung dieser Nebennutzung erschien besonders da angezeigt, wo letztere den Charakter einer forstschädlichen Dienstbarkeit trägt und somit mit den diesbezüglichen Bestimmungen des Bundesgesetzes betreffend die eidgenössische Oberaufsicht über die Forstpolizei im Hochgebirge vom 24. März 1876 nicht im Einklang steht. Ein eklatantes Beispiel dieser Art möge hier folgen:

Bei Anlass der Teilung der im Klönthal gelegenen Waldungen der gemeinen Kirche *Glarus* vom Jahre 1830/31 blieben die Nebennutzungen, wie die Geissweide und der Wildheu, ungeteilt.

* Während im Kanton Graubünden mit nahezu ausschliesslichem Landwirtschaftsbetrieb auf einem km² Bodenfläche nur 13 Einwohner entfallen, wird ein solcher im Kanton Glarus mit Landwirtschafts- und Industriebetrieb von 60 Personen geteilt.

Während letzterer infolge appellationsgerichtlichen Urteiles von 1879 mit Grund und Grat als gemeinschaftliches Eigentum der Wildheukorporation Glarus, Ennenda, Nettstal, Mitlödi und Riedern erklärt und als solches teilweise ausgelaget, beziehungsweise vermarcht wurde, fand für erstere, somit für die Geissweide, im Jahr 1890 eine den obwaltenden Verhältnissen möglichst angepasste Regelung statt.

Gestützt auf Art. 19 und 20 des eidgenössischen Forstgesetzes vom 24. März 1876 hat das schweizerische Industrie- und Landwirtschaftsdepartement, Abteilung Forstwesen, bereits unterm 13. Juli 1889 die hiesigen zuständigen kantonalen Behörden zu einer angemessenen Regelung der in den Klönthalwaldungen der einstmaligen gemeinen Kirche Glarus bestehenden Wildheuverhältnisse eingeladen. Die Militär- und Polizeidirektion, der bekanntlich das Forstwesen unterstellt ist, hat nicht ermangelt, die Interessenten vom Verlangen der Bundesbehörden in Kenntnis zu setzen, mit der weitem Einladung an dieselben, sie möchten sich über eine eventuelle Regelung fraglicher Verhältnisse vernehmen lassen. Es war indessen mit ziemlicher Sicherheit vorauszusehen, dass die am Wildheu im Klönthal beteiligten Gemeinden sich nicht leichten Herzens zu einer Regelung desselben verstehen würden.

Letzteres konnte aus den zwischen den Interessenten den 6. Oktober 1894 auf dem Rathause in Glarus stattgehabten Verhandlungen zur Genüge entnommen werden, wobei sozusagen von allen Seiten das zugesprochene Eigentum des Wildheues lebhaft betont und geltend gemacht wurde, mit der weitem Bemerkung, dass der Wildheu in den Waldungen des Klönthales sich nicht als eine forstliche Dienstbarkeit qualifiziere, sondern förmliches Eigentum der daran beteiligten Tagwen (Gemeinden) sei.

Dem gegenüber wird von Seite der kantonalen Organe auf Art. 21 und 22 des Bundesgesetzes vom 24. März 1876 hingewiesen, wonach Grundstücke, durch deren Aufforstung wichtige Schutzwaldungen gewonnen werden können, auf Verlangen einer Kantonsregierung oder auch des Bundesrates aufzuforsten sind und zwar ohne Unterschied darüber, ob dieselben einen privaten oder öffentlichen Charakter tragen.

Die Verhandlungen vom 6. Oktober führten zu keinem abschliessenden Resultate. Auch der bei diesem Anlasse gemachte Vorschlag auf Teilung des gesamten Wildheues hatte keine Aussicht auf Verwirklichung.

Angesichts dieser Thatsache, sowie in Anbetracht des weiteren, von keiner Seite in Abrede gestellten Umstandes, dass der gemeinschaftliche Wildheu in den Waldungen des Klönthales keineswegs geeignet ist, sowohl die Ertrags- als Widerstandsfähigkeit derselben weder zu erhalten noch irgendwie zu fördern, hat die Direktion, nach reiflicher Prüfung aller einschlägigen Verhältnisse, in Sachen folgendes

verfügt:

1. Von einer gänzlichen Beseitigung des Wildheues in den einstmaligen Waldungen der gemeinen Kirche Glarus im Klönthal, beziehungsweise in den nunmehr der Wildheugemeinde als Eigentum zugeschiedenen Gebieten wird gegenwärtig Umgang genommen.

2. Die forstpolizeilichen Staatsorgane behalten sich dagegen das unbedingte Recht vor, im Interesse der in Frage stehenden, ganz ausgeprägten Schutzwaldungen jeweilen nicht allein eine angemessene Wiederbestockung der blossen Stellen im Waldgebiete, sondern gestützt auf Art. 21 und 22 des Bundesgesetzes vom 24. März 1876 die Anlage von neuen Schutzwaldungen in einzelnen Fällen zu verlangen und anzuordnen, je nach der allgemeinen und Terrainbeschaffenheit der Örtlichkeit.

Es kann dies geschehen aus eigener Veranlassung, oder auch auf Verlangen und Antrag des betreffenden waldbesitzenden Tagwens.

3. Die Direktion wird gelegentlich diejenigen in der Waldzone befindlichen Wildheugebiete einer nähern Prüfung unterstellen und allfällig solche, welche einer Sicherstellung mittelst Aufforstung bedürfen, näher bezeichnen.

4. Rekursfrist und Zustellung des Entscheides etc. etc.

Mit vorliegender Verfügung ist in Sachen wenigstens die principielle Grundlage, auf welcher weitere Massnahmen getroffen werden können, sicher gestellt. S.

Forstliche Nachrichten — *Chronique forestière.*

Bund — *Confédération.*

Bundesbeitrag an den schweizerischen Forstverein. Der h. Bundesrat hat beschlossen, in das Budget für das Jahr 1896 den Betrag von Fr. 1000 als Subvention, welche dem schweizerischen Forstverein für seine gemeinnützige Thätigkeit auszurichten wäre, aufzunehmen.

Gewiss wird diese Nachricht, so unerwartet bescheiden auch der in Aussicht stehende Beitrag ist, unsere Vereinsmitglieder freuen.

Schweiz. Ausstellung für Landwirtschaft, Forstwirtschaft und Fischerei in Bern. Aus dem unlängst veröffentlichten offiziellen Prämienverzeichnis ersehen wir mit Vergnügen, dass auch das Vermessungsbureau des Kantons Bern für seine reichhaltige Ausstellung in der forstwirtschaftlichen Abteilung mit einem Ehrendiplom bedacht worden ist. Wir geben daher von dieser nachträglich erfolgten Auszeichnung in Ergänzung der in der letzten Nummer veröffentlichten Prämierungsliste Kenntnis.

Kantone — *Cantons.*

Obwalden. Triangulation IV. Ordnung. Diese Arbeit, welche bis zum Frühjahr 1896 hätte beendet sein sollen, rückt nur langsam vorwärts. Trotz der für die Aufnahmen auf dem Terrain